

L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

INSTRUCTIONS RELATIVES À L'OUTIL D'ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ

Chère future famille de la prématernelle de Columbus City Schools :

Les programmes préscolaires ne sont pas obligatoires à l'heure actuelle à Ohio. Cependant, Columbus City Schools s'engage à offrir une expérience préscolaire de haute qualité.

Pour que nous puissions continuer à offrir cette possibilité de scolarisation sans frais aux enfants qui résident dans les limites de fréquentation de CCS, il est nécessaire que vous remplissiez cet outil de sélection.

Nous vous remercions à l'avance d'avoir rempli l'outil de vérification de l'admissibilité. Nous nous réjouissons de travailler en partenariat avec vous pour l'éducation de votre élève.

Instructions pour remplir l'outil de vérification de l'admissibilité :

Page 1 :

- Le postulant - Veuillez indiquer le nom et les informations du parent ou de la personne ayant la garde légale.
- Parlez-nous de toutes les personnes qui vivent dans votre maison et remplissez tous les espaces vides. Les informations concernant le postulant doivent figurer sur la première ligne pour Self.

Page 2 – 3 :

- Veuillez remplir ce formulaire pour votre/vos élève(s) qui entre(nt) dans le programme.
- Nom et adresse du prestataire (provider)= CCS
- District scolaire d'origine de l'enfant = CCS
- Quels sont les jours et les heures où vous avez besoin de services ? Veuillez cocher la case du lundi au vendredi, le matin et l'après-midi. Notre programme se déroule du lundi au vendredi, de 9h00 à 15h30.
- Besoins particuliers : Veuillez cocher Oui ou Non pour répondre à la question.

Page 4 :

- Veuillez cocher la case si vous ou une personne de votre domicile avez perçu des revenus ce mois-ci.
- Veuillez compléter le tableau en indiquant la (les) source(s) de vos revenus. Indiquez les revenus des **deux** parents/tuteurs qui résident dans le domicile : salaires, SSI, chômage, aide publique, etc. Indiquez également la fréquence à laquelle les revenus sont perçus (chaque semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois).
- Veuillez cocher la case si l'un des membres de votre domicile verse une pension alimentaire.
- **Veuillez signer et dater le formulaire.**